

FAUT-IL METTRE TOUS LES TRAVAILLEURS AU BIBERON POUR ASSURER LEUR PRÉVENTION ?

Dominique HUEZ, médecin du travail

Les alertes viennent toujours de populations faiblement ou rarement exposées. L'émotion de la population pousse les pouvoirs publics à déployer le principe de précaution.

Le bisphénolA, perturbateur endocrinien, est relargué par les biberons, l'oxyde d'éthylène, cancérigène, imprègne les tétines. Le principe de précaution va s'appliquer heureusement aux enfants. Les vaches de Grez-en-Bouère en Mayenne sont contaminées au PCB ; elles sont maintenant impropres à la consommation humaine. L'usine APROCHIM à proximité retraite des transformateurs électriques au pyralène. Une probable contamination aux dioxines sera probablement mise en évidence.

Mais qui se soucie de faire appliquer une obligation de prévention pour les travailleurs en première ligne dans les usines ou établissements les exposant. Ils sont pourtant des sentinelles exposées souvent de façon beaucoup plus importante.

Nous ne savons pas grand-chose de leur exposition aux résines époxydiques contenant du bisphénolA par ce que les médecins du travail ne sont pas correctement informés par la réglementation de la présence de « monomère libres » dans les FDS. Et ces derniers ne disposent pas d'indicateur biologique d'exposition (IBE) utile ici pour les évaluer.



Pour un autre constituant de résine époxydique, le durcisseur nommé MDA, il a été démontré que le risque de son emploi peut être nul avec une prévention *ad-hoc* mais onéreuse, grâce au suivi par IBE. Mais il n'y a pas de valeur réglementaire contraignante pour les IBE. Les viticulteurs continueront à être contaminés au MDA lors de la réfection de l'étanchéité de leur cuve de vin.

Faut-il attendre de trouver du MDA dans les vins AOC pour les protéger, d'en trouver dans l'eau potable des châteaux d'eau étanchés de la même façon pour protéger les ouvriers du BTP sérieusement exposés. Les ouvriers d'APROCHIM sont très probablement exposés aux PCB et possiblement aux dioxines produits de leur dégradation thermique.

Si les employeurs doivent évaluer et prévenir les risques, la réglementation de la médecine du travail crée-t-elle les conditions aujourd'hui pour que les médecins du travail les investiguent par des IBE.

L'hydrazine est un très important cancérigène présent dans l'eau des centrales nucléaires pour la traiter. Il n'y a plus aucun laboratoire en France pour en mesurer l'exposition urinaire par IBE !

À quand une politique de santé publique en santé au travail ?